

FCP CAPITALISATION ET GARANTIE SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2012

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration du gestionnaire (Alliance Asset Management) du 14 juin 2010, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP Capitalisation et Garantie arrêtés au 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I - Rapport sur les états financiers

Nous avons effectués l'audit des états financiers de FCP Capitalisation et Garantie, comprenant le bilan arrêté au 31/12/2012, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de **52 582 934 dinars** et un résultat net de l'exercice de **953 969 dinars**.

1) Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société Alliance Asset Management. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2) Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

3) Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP Capitalisation et Garantie ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration du gestionnaire (Alliance Asset Management) sur la gestion de l'exercice.

Par ailleurs, nous avons aussi procédé à la vérification du respect par le Fond des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du Code des OPCVM et l'article 02 du décret 2001- 2278 du 25 septembre 2001 et nous n'avons pas constaté de cas d'irrégularités.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 29 mars 2013

Le commissaire aux comptes :

AMC Ernst et Young

Fehmi LAOURINE

BILAN arrêté au 31-12-2012

(exprimé en dinar Tunisien)

		<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1 - Portefeuille titres	4.1	48 594 364	47 677 297
Actions, valeurs assimilées et droits attachés		15 733 070	16 621 453
Obligations et valeurs assimilées		32 861 294	31 055 844
AC2 - Placements monétaires et disponibilités	4.2	4 130 874	4 098 267
Placements monétaires		989 162	-
Disponibilités		3 141 712	4 098 267
AC3 - Créances d'exploitation		23 754	24 237
Total Actif		52 748 992	51 799 801
<u>PASSIF</u>			
PA1 - Opérateurs créditeurs		146 767	150 590
PA2 - Autres créditeurs divers		19 291	20 247
Total Passif	4.3	166 058	170 837
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 - Capital	4.4.1	44 277 840	45 005 535
CP2 - Sommes capitalisables	4.4.2	8 305 094	6 623 429
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		6 623 429	5 084 278
Sommes capitalisables de l'exercice		1 681 665	1 539 151
Actif Net	4.4	52 582 934	51 628 964
Total Passif et Actif Net		52 748 992	51 799 801

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01-01-2012 au 31-12-2012
(exprimé en dinar Tunisien)

		Période du 01-01-2012 au 31-12-2012	Période du 01-01-2011 au 31-12-2011
PR1 - Revenus du portefeuille titres	4.5	2 218 884	2 067 709
Dividendes		413 434	384 257
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 805 450	1 683 452
PR2 - Revenus des placements monétaires	4.6	116 375	123 966
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 335 259	2 191 675
CH1 - Charges de gestion des placements	4.7	(585 156)	(587 218)
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		1 750 103	1 604 457
CH2 - Autres charges	4.8	(68 438)	(65 306)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 681 665	1 539 151
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES CAPITALISABLE DE LA PERIODE		1 681 665	1 539 151
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)			
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		(1 241 295)	(1 789 663)
Frais de négociation		(5 823)	(9 488)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		519 422	893 367
RESULTAT NET DE LA PERIODE		953 969	633 367

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01-01-2012 au 31-12-2012
(exprimé en dinar Tunisien)

	Période du 01-01-2012 au 31-12-2012	Période du 01-01-2011 au 31-12-2011
AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations</u>	953 969	633 367
Résultat d'exploitation	1 681 665	1 539 151
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	(1 241 295)	(1 789 663)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	519 422	893 367
Frais de négociation de titres	(5 823)	(9 488)
AN2 - <u>Distribution de dividendes</u>	-	-
AN3 - <u>Transactions sur le capital</u>	-	-
a / Souscriptions	353 513	82 342
Capital	269 000	67 000
Régularisation des sommes non distribuables	70 165	6 317
Régularisation des sommes capitalisables	14 348	9 025
Droits d'entrée	-	-
b / Rachats	(353 513)	(82 342)
Capital	(269 000)	(67 000)
Régularisation des sommes non distribuables	(70 165)	(6 317)
Régularisation des sommes capitalisables	(14 348)	(9 025)
Droits de sorties	-	-
Variation de l'actif net	953 969	633 367
AN4 - <u>Actif net</u>		
Début de période	51 628 964	50 995 598
Fin de période	52 582 934	51 628 964
AN5 - <u>Nombre de Parts</u>		
Début de période	40 000	40 000
Fin de période	40 000	40 000
Valeur liquidative	1 314,573	1 290,724
AN6 - Taux de rendement (%)	1,85%	1,24%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Au 31 décembre 2012

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP CAPITALISATION ET GARANTIE

Il s'agit d'un FCP mixte ayant obtenu l'agrément du CMF en date du 19/02/2007. Son capital initial s'élève à 100 000 TND réparti en 100 parts de 1 000 TND chacune et dont la durée est fixée à 10 ans (soit le 2 décembre 2016).

- La gestion du FCP est assurée par Alliance Asset Management (pour une durée de 10 ans) laquelle a délégué, la gestion administrative et financière à Cofib Capital Finances et la gestion comptable à BNA Capitaux.

- Le dépositaire choisi du Fond est la Banque de Tunisie.

- Les garants sont PROPARCO et la Banque de Tunisie. La garantie apportée par ces deux derniers consiste en une promesse solidaire unilatérale d'achat des parts du FCP conclue avec le gestionnaire au bénéfice des porteurs de parts.

La promesse est soumise au droit tunisien et porte sur la totalité des parts du FCP.

Le prix de rachat par part à payer par PROPARCO et la BT sera de 1 280 dinars, ce qui correspondra à la valeur initiale des parts soit 1 000 dinars, augmentée d'un rendement annuel de 2,5% soit 28% sur 10 ans.

En rémunération de la garantie apportée, les garants se voient verser trimestriellement une commission de garantie réglée par le gestionnaire pour le compte des porteurs de parts. Cette commission est calculée au taux TTC de 2,5% sur la base du montant garantie (soit 1 280*40 000) diminué de la valeur à terme des BTZ et des titres émis ou garantis par l'Etat tunisien.

- Les distributeurs (les établissements habilités à recevoir les souscriptions et les rachats) sont : CCF, BNA Capitaux et Alliance Asset Management.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 16 à 18) relatives aux Organismes de Placement Collectif (OPCVM) et applicables à partir du 1^{er} janvier 1999.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers de FCP Capitalisation et Garantie sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus

3.2. Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché, soit le cours moyen pondéré à la date du 31 décembre 2012 ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les plus values pouvant résulter de la différence entre le montant remboursé et le coût d'acquisition initial sont constatées, le jour de la tombée d'échéance, au niveau des sommes non distribuables.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1. Note sur le portefeuille-titres

Le portefeuille-titres du FCP est composé d'actions cotées, de parts des OPCVM et de bons de trésor zéro coupon (BTZC). Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 48 594 364 dinars contre 47 677 297 dinars au 31/12/2011 et se détaille comme suit :

Titre	31/12/2012			
	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur boursière	% de l'actif net
Actions cotées	1 305 539	12 559 316	13 680 515	26,02%
AL	919	103 593	330 840	0,63%
AMEN BANK	12 000	269 991	417 180	0,79%
AMS	1 695	16 950	18 660	0,04%
ARTES	27 500	236 883	233 035	0,44%
ASSAD	26 087	180 715	223 540	0,43%
ATB	68 000	411 072	310 012	0,59%
ATL	20 000	83 211	64 740	0,12%
ATL NG J010113	2 354	8 803	8 803	0,02%
ATL NS J010113	7 062	26 586	26 588	0,05%
ATTIJ BANK	40 000	753 374	592 160	1,13%
ATTIJ LEASING	1 457	56 377	55 214	0,11%
BH	41 850	1 210 760	511 407	0,97%
BIAT	13 686	1 001 651	867 487	1,65%
BNA	56 000	559 424	484 848	0,92%
BT	120 943	809 830	1 449 986	2,76%
BTE (ADP)	9 600	295 159	261 120	0,50%
CARTAGECEMENT	200 000	372 834	714 000	1,36%
CIMENT BIZERTE	45 000	517 500	306 180	0,58%
I.C.F	539	21 930	25 535	0,05%
MONOPRIX	47 600	663 763	1 317 616	2,51%
NAKL	44 400	474 976	512 820	0,98%
POULINA	90 000	550 670	594 630	1,13%
SALIM	1 081	16 215	27 676	0,05%
SFBT	92 120	928 598	1 170 016	2,23%
SIMPAR	5 175	171 733	349 664	0,66%
SIPHAT	7 000	116 688	66 500	0,13%
SPDIT	15 000	79 787	103 050	0,20%
STAR	3 200	468 443	454 304	0,86%
TELNET	25 700	187 270	173 295	0,33%
TL	13 700	294 917	309 620	0,59%

TPR	105 042	406 525	527 416	1,00%
TUNISAIR	72 500	172 651	102 225	0,19%
TUNISRE	55 000	451 000	468 160	0,89%
UIB	33 329	639 437	602 188	1,15%

Droits	7	182	150	0,00%
---------------	----------	------------	------------	--------------

ALQDA12	7	182	150	0,00%
---------	---	-----	-----	-------

Titres des OPCVM	19 770	2 038 582	2 052 405	3,90%
-------------------------	---------------	------------------	------------------	--------------

CAP OBLIG SICAV	9 689	999 953	1 007 046	1,92%
-----------------	-------	---------	-----------	-------

PLACEMENT OBLIG SICAV	10 081	1 038 629	1 045 359	1,99%
-----------------------	--------	-----------	-----------	-------

BTZ	44 980	24 315 920	32 861 294	62,49%
------------	---------------	-------------------	-------------------	---------------

Total		38 914 000	48 594 364	92,41%
--------------	--	-------------------	-------------------	---------------

4.2 Note sur les placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique s'élève au 31/12/2012 à 4 130 873 dinars contre 4 098 267 dinars au 31/12/2011. Son détail se présente comme suit :

	Nombre	Valeur actuelle au 31/12/2012	% de l'actif net
BTCT	1 000	989 161	1,88%
Compte courant BT	1	3 141 712	5,98%
Total		4 130 873	7,86%

4.3. Note sur les passifs

Les passifs du Fond accusent au 31/12/2012 un solde de 166 058 dinars contre un solde de 170 837 dinars au 31/12/2011 et se détaillent comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Opérateurs créditeurs	146 767	150 590
Gestionnaire	66 722	64 676
Dépositaire	21 057	20 677
Garants	58 988	65 237
Autres créditeurs	19 291	20 247
Commissaire aux comptes	15 121	15 120
Retenue à la Source	-	756
Redevances CMF	4 170	4 370
Total	166 058	170 837

4.4. Note sur l'actif net

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à 953 969 dinars et se détaille comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Capital	44 277 840	45 005 535	(727 695)
Résultats distribuables	8 305 094	6 623 429	1 681 665
Total	52 582 934	51 628 964	953 969

Le nombre de parts au 31/12/2012 est resté inchangé à 40 000 parts.

4.4.1. Note sur le capital

Le capital de FCP Capitalisation et Garantie s'élève au 31/12/2012 à 44 277 840 dinars contre 45 005 535 dinars au 31/12/2011 et se détaille comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Capital	45 005 535	45 911 320
Variation des +/- values potentielles sur cession de titres	(1 241 295)	(1 789 663)
+/- values réalisées sur cession de titres	519 422	893 367
Frais de négociation	(5 823)	(9 488)
Total	44 277 840	45 005 535

4.4.2. Note sur les sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au 31.12.2012 au report des sommes capitalisables au 31.12.2011 augmenté ou diminué du résultat de l'exercice:

	Montant en TND
Soldes au 31.12.2011	6 623 429
Résultat capitalisable de la période	1 681 665
Soldes au 31.12.2012	8 305 094

4.5. Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 2 218 884 dinars au titre de l'exercice 2012 contre 2 067 709 dinars au titre de l'exercice 2011 et se détaillent comme suit :

	2012	2011
Dividendes	413 434	384 257
Revenus des Bons de Trésor Zéro Coupon	1 805 450	1 683 452
Total	2 218 884	2 067 709

4.6. Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 116 375 dinars au titre de l'exercice 2012 contre 123 966 dinars au titre de l'exercice 2011 et se détaillent comme suit :

	2012	2011
Intérêts sur comptes courants	85 747	122 383
Revenus des BTC	30 628	1 584
Total	116 375	123 966

4.7. Note sur les charges de gestion du Fond

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire, du dépositaire et des garants, calculées conformément aux dispositions des conventions de gestion, de dépôt et de garantie conclues par FCP Capitalisation et Garantie.

En 2012, le solde de ce poste totalise un montant de 585 156 dinars contre 587 218 dinars au 31/12/2011 et se détaille comme suit :

	2012	2011
Rémunération du gestionnaire	265 520	249 911
Rémunération du dépositaire	84 831	79 642
Rémunération des garants	234 805	257 665
Total	585 156	587 218

4.8. Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net ainsi que la rémunération du commissaire aux comptes.

5. AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

5.1. Données par part et ratios pertinents

Données par actions	2012	2011
Valeur liquidative d'ouverture	1 290,724	1 274,889
Revenus des placements	58,381	54,792
Charges de gestion des placements	(14,629)	(14,680)
Revenu net des placements	43,753	40,111
Autres charges	(1,711)	(1,633)
Résultat d'exploitation	42,042	38,479
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000
Sommes capitalisables de l'exercice	42,042	38,479
Variation des + ou - values potentielles	(31,032)	(44,742)
+/- values réalisées sur cession de titres	12,986	22,334
Frais de négociation	(0,146)	(0,237)
Résultat net de l'exercice	23,849	15,833
Valeur Liquidative	1 314,573	1 290,724
Ratios de gestion des placements		

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,10%	1,18%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,13%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,17%	3,08%

5.2. Transactions avec les parties liées

1. La gestion du Fond Commun de Placement « FCP Capitalisation et Garantie » est confiée au gestionnaire « Alliance Asset Management ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Le total des rémunérations payées par FCP Capitalisation et Garantie au titre de l'exercice 2012 s'élève à **265 520 dinars**.

Il est à noter que le gestionnaire Alliance Asset Management a délégué les services de gestion administratives, financières, comptables et de contrôles internes aux sociétés « BNA Capitaux » et « COFIB Capital Finances ». En rémunération de leurs prestations « BNA Capitaux » et « COFIB Capital Finances » perçoivent chacune des honoraires de 0,25% TTC des actifs gérés diminués des charges encourues par la société de gestion. Actuellement, « BNA Capitaux » et « COFIB Capital Finances » facturent leurs honoraires directement à FCP Capitalisation et Garantie au lieu de Alliance Asset Management.

2. La Banque de Tunisie (BT) assure les fonctions de dépositaire et garant pour le Fond. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du Fond Commun de Placement « FCP Capitalisation et Garantie » ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants.
- d'assurer une promesse solidaire unilatérale d'achat des parts du FCP conclue entre les garants et le gestionnaire au bénéfice des porteurs de parts.

En contrepartie de ses services, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération égale à :

- 0,1% l'an calculée sur la base de la valeur des Bons de Trésor Zéro Coupon calculée quotidiennement ;
- 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net total diminué de la valeur des BTZ et calculé quotidiennement.
- 1,25% l'an calculée sur la base du montant garantie (soit 1 280*40 000) diminué de la valeur à terme des BTZ et des titres émis ou garantis par l'Etat tunisien.

Ces rémunérations au titre de l'exercice 2012 se sont élevées à **202 234** dinars TTC.